

La durée de chacune des séquences de **développement de compétences** en milieu de travail est déterminée en fonction des seuils de performance fixés dans le programme d'études. Elles se déroulent durant les heures imparties au programme d'études. Toutefois, lorsque la situation l'exige, ou encore pour adapter l'horaire à celui du milieu de travail, il est possible d'y ajouter quelques heures sans pour autant en changer l'intention pédagogique initiale.

Par ailleurs, la durée prévue des séquences de **mise en œuvre de compétences** doit permettre à l'élève de mettre en pratique, à la suite d'une période d'adaptation à l'entreprise, un certain nombre de compétences ou de parties de compétences déjà évaluées et sanctionnées en milieu scolaire. La séquence de *mise en œuvre des compétences* devrait donc être de plus longue durée, soit de 8 à 15 semaines, et elle s'ajoute en totalité aux heures imparties au programme d'études.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 5.3

RÉDIGER LES GRILLES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES EN ENTREPRISE.

POUR QU'ELLE SOIT SIGNIFICATIVE ET QU'ELLE PERMETTE UN RÉEL TRANSFERT EN MILIEU SCOLAIRE, L'ÉVALUATION DE L'ÉLÈVE EN ENTREPRISE DEVRAIT PORTER SUR LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE SÉQUENCE EN ENTREPRISE.

L'évaluation de l'élève en entreprise porte sur des apprentissages relatifs au métier ou à la profession qui ont été définis dans le projet d'alternance travail-études ainsi que sur ses attitudes et ses comportements durant son séjour en entreprise.

L'établissement scolaire fournit une grille d'évaluation formative à l'entreprise, que celle-ci s'engage à remplir afin de rendre compte des progrès réalisés par l'élève.

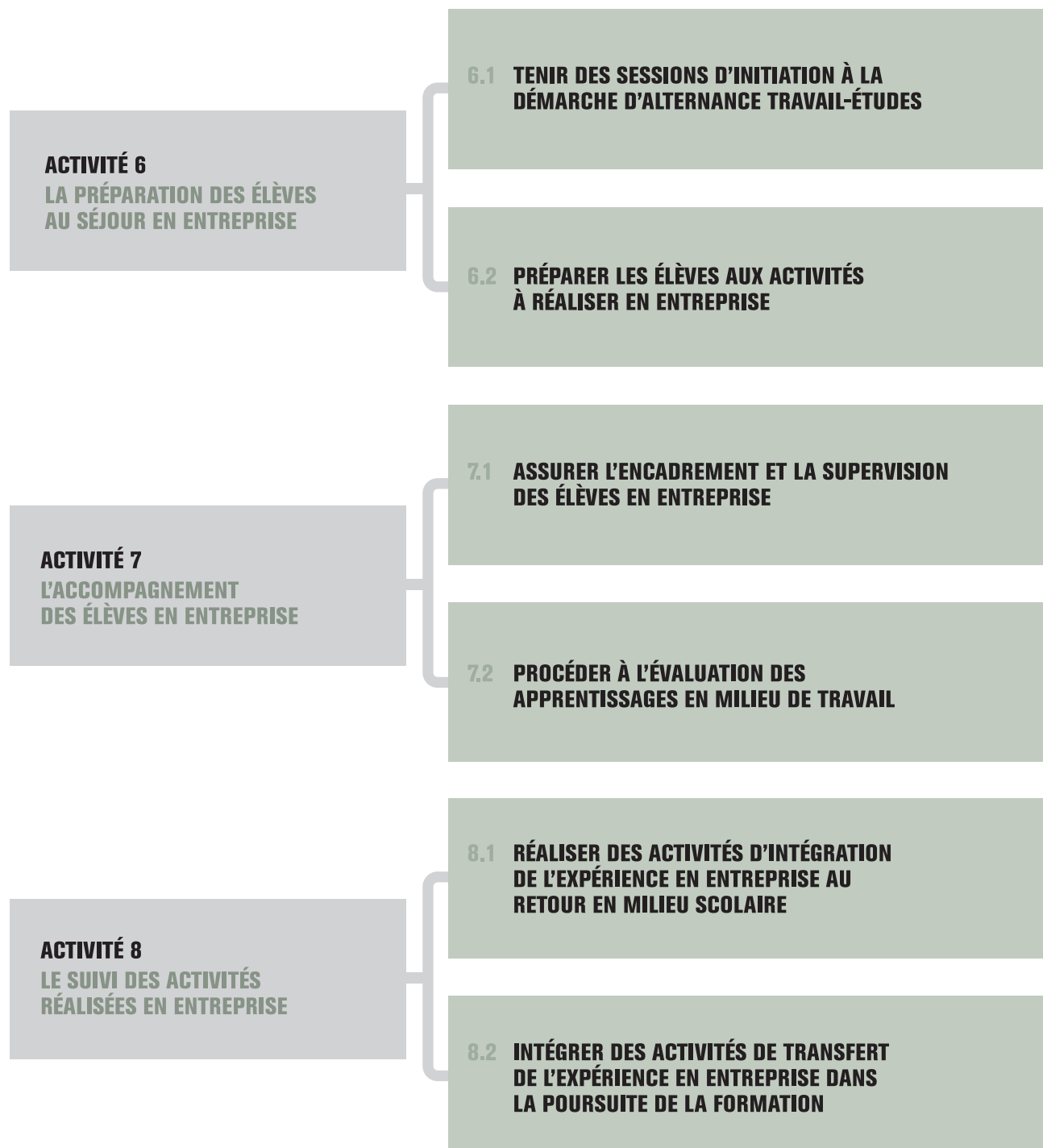
Cette grille d'évaluation contient une description des **activités de formation** identifiées ou des **activités de travail** proposées en milieu de travail, afin d'informer l'établissement scolaire des apprentissages effectués. Deux indicateurs sont particulièrement significatifs aux fins de l'évaluation portant sur les activités professionnelles en milieu de travail, soit la qualité de l'exécution et le degré d'autonomie dans l'exécution (annexe 1).

Une grille d'évaluation des attitudes et comportements commune à tous les élèves d'une même cohorte peut être élaborée à partir de la liste des attitudes et des comportements propres au métier ou à la profession figurant au programme d'études (annexe 2).

Chaque élève peut compléter sa réflexion à l'aide de tout autre instrument de suivi personnel élaboré à son intention, notamment la mise en œuvre de son projet professionnel, s'il y a lieu.

LA DÉTERMINATION DES PROCESSUS PÉDAGOGIQUES

ÉTAPE
3



La formule éducative d'alternance travail-études nécessite un mode d'accompagnement qui permette aux élèves de s'investir dans leur projet de formation en disposant :

- du temps nécessaire pour s'approprier le processus d'alternance et se préparer aux séquences en entreprise;
- d'un temps de mise en commun et d'échanges pour faire le point sur les apprentissages réalisés en entreprise;
- de temps pour intégrer et transférer ces nouvelles expériences dans la poursuite de leur formation.

La pédagogie de l'alternance travail-études situe l'élève au centre de la démarche éducative, en tant qu'acteur de sa propre formation. En vue de l'appuyer dans son parcours en alternance, de soutenir sa progression et de favoriser sa réussite, le projet d'alternance travail-études doit s'accompagner des processus pédagogiques suivants :

- l'initiation des élèves à leur démarche en alternance travail-études;
- la préparation des élèves à chaque séquence en entreprise;
- la supervision et l'encadrement des élèves en entreprise;
- l'évaluation des apprentissages en entreprise;
- l'intégration de l'expérience au retour en milieu scolaire;
- le transfert des apprentissages dans la poursuite de la formation.

ACTIVITÉ 6**LA PRÉPARATION DES ÉLÈVES AU SÉJOUR EN ENTREPRISE****ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 6.1****TENIR DES SESSIONS D'INITIATION DES ÉLÈVES
À LEUR DÉMARCHÉ D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

**L'INITIATION À LA DÉMARCHÉ D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES VISE
À PRÉPARER CHAQUE ÉLÈVE AUX RÉALITÉS DU MONDE DU TRAVAIL ET
À METTRE EN ÉVIDENCE LES LIENS ENTRE SON PARCOURS SCOLAIRE
ET SES APPRENTISSAGES EN MILIEU DE TRAVAIL.**

Selon les modalités retenues par l'établissement scolaire, les activités d'initiation des élèves à leur démarche d'alternance travail-études peuvent traiter des aspects suivants :

- le bien-fondé de l'alternance travail-études et son lien avec le programme d'études;
- les conditions d'admissibilité et de réussite des séquences en entreprise, s'il y a lieu;
- les modalités d'organisation et de déroulement des séquences en entreprise;
- les modalités de jumelage de l'élève et de l'entreprise d'accueil;
- le plan de formation en entreprise et le calendrier d'alternance travail-études;
- les outils de suivi et d'évaluation des apprentissages en entreprise;
- les attitudes et les comportements attendus en milieu de travail;
- la mise en œuvre du projet professionnel de l'élève dans un programme en alternance travail-études, s'il y a lieu;
- les conditions générales de travail dans le métier ou la profession;
- les lois et règlements associés à la santé et à la sécurité dans le métier ou la profession;
- le statut de l'élève dans l'entreprise et le contexte de travail : syndicats, associations professionnelles et autres;
- la préparation du curriculum vitæ;
- les techniques d'entrevue;
- l'éthique professionnelle.

L'établissement scolaire peut également ajouter aux activités d'initiation des élèves dans un programme en alternance des rencontres avec des employeurs ou des superviseurs, ou encore, des témoignages d'anciens élèves.

Le processus d'alternance travail-études doit également tenir compte des représentations que chaque élève se fait du monde du travail afin de maximiser son engagement dans le projet. Pour ce faire, l'établissement scolaire peut s'appuyer sur la démarche de mise en œuvre du projet professionnel de l'élève, telle qu'elle est présentée à l'étape 1.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 6.2

PRÉPARER LES ÉLÈVES AUX ACTIVITÉS À RÉALISER EN ENTREPRISE.

LA PRÉPARATION DES ÉLÈVES CONSTITUE UNE ACTIVITÉ CONTINUE ET COLLECTIVE DES INTERVENANTS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE QUI SE RÉPÈTE À L'APPROCHE DE CHAQUE SÉQUENCE EN ENTREPRISE.

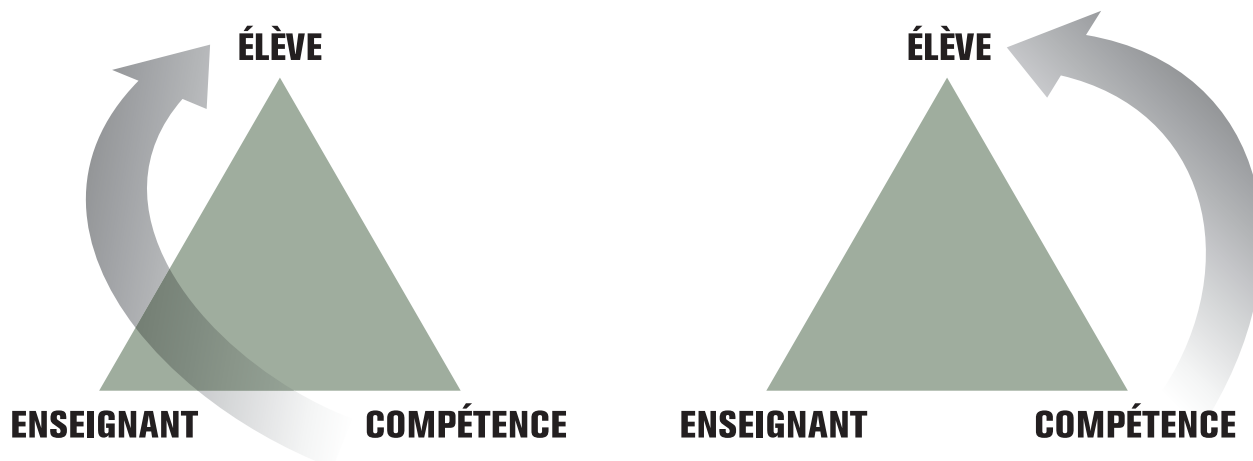
Alors que l'initiation des élèves à leur démarche en alternance travail-études constituait une amorce globale, leur préparation à chaque séquence en entreprise a pour objet de leur préciser les actions spécifiques qui y seront réalisées. Cette activité couvre quatre aspects :

- la préparation aux activités à réaliser en entreprise;
- les attitudes et les comportements à adopter en entreprise;
- le jumelage de chaque élève à l'entreprise d'accueil;
- le point sur la séquence en milieu scolaire et la venue de la séquence en entreprise.

Pour les séquences de *développement de compétences*, la préparation aux *activités de formation* requises en entreprise est présentée en détail lors de l'enseignement des modules correspondants, en vue d'en poursuivre l'apprentissage en entreprise.

Pour les séquences de *mise en œuvre de compétences*, les *activités de travail* proposées par l'entreprise sont présentées de façon plus globale aux élèves en fonction des modules ou des cours terminés et de leur application en entreprise.

La préparation des élèves à chaque séquence en entreprise devrait également prendre en compte les attitudes et les comportements attendus en milieu de travail. L'un des aspects spécifiques de la démarche en alternance travail-études réside dans le fait qu'en entreprise l'élève est dans une situation de relative autonomie. Cette situation modifie son rapport à la démarche d'acquisition de compétences.



Ces activités d'initiation doivent donc s'appuyer sur des approches visant l'implication, la responsabilisation et le développement de l'initiative chez l'élève.

Par ailleurs, quelques semaines avant la réalisation de chaque séquence en entreprise, l'établissement scolaire procède au jumelage de l'élève avec son entreprise d'accueil selon les modalités retenues par l'établissement scolaire, de façon que ce jumelage puisse être confirmé formellement avant le début du séjour en entreprise.

ACTIVITÉ 7

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN ENTREPRISE

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 7.1

**ASSURER L'ENCADREMENT ET
LA SUPERVISION DES ÉLÈVES EN ENTREPRISE.**

LA SÉQUENCE EN ENTREPRISE PLACE L'ÉLÈVE DANS UN CONTEXTE D'AUTONOMIE QUI CONDITIONNE LES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT DEVANT ÊTRE ASSURÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE.

Les activités d'encadrement en entreprise permettent à l'établissement scolaire de poursuivre son rôle éducatif et d'assumer sa responsabilité pédagogique auprès de l'élève en entreprise. Elles visent quatre principaux objectifs :

- assurer le déroulement adéquat de la séquence en entreprise;
- assurer la qualité ou la conformité des activités avec le plan de formation;
- échanger avec l'élève sur son intégration et sa progression dans les apprentissages à réaliser en milieu de travail;
- échanger avec le superviseur de l'entreprise sur la supervision de l'élève et le soutenir, au besoin, dans cette fonction.

Entre autres, l'encadrement par l'établissement scolaire permet de consigner les réalisations, les difficultés et les progrès de l'élève en milieu de travail. Ces renseignements pourront être utilisés lors de la poursuite de la formation au retour en milieu scolaire ainsi que dans la préparation de la prochaine séquence en entreprise.

L'encadrement d'une séquence de *développement de compétences* réalisé par le personnel enseignant constitue un prolongement de l'acte d'enseignement. Il vise à s'assurer que l'élève effectue adéquatement les *activités de formation* sur lesquelles portera l'évaluation sommative à son retour en milieu scolaire. Il exige par conséquent des contacts fréquents et assidus.

L'encadrement d'une séquence de *mise en œuvre de compétences* porte sur des *activités de travail* visant la consolidation et l'enrichissement des apprentissages. Il nécessite, à moins de problèmes particuliers, des visites moins fréquentes que lors des séquences de développement de compétences. Cet encadrement peut être effectué par le personnel enseignant ou le personnel professionnel désigné à cet effet.

Les échanges individuels avec l'élève en milieu de travail visent à le soutenir dans sa démarche de formation et à l'aider à faire le point sur sa situation dans l'entreprise en vérifiant, notamment :

- la conformité des activités qui lui sont attribuées avec le plan de formation en entreprise;
- les apprentissages déjà réalisés et leur lien avec le programme d'études;
- les apprentissages à venir dans la séquence en entreprise, s'il y a lieu;
- l'intégration de l'élève à la vie professionnelle de l'entreprise;
- les ressources à sa disposition et la supervision reçue;
- les succès obtenus;
- les difficultés rencontrées, leurs causes possibles et des pistes d'amélioration.

Par ailleurs, la rencontre individuelle entre la personne responsable des visites en entreprise ou le coordonnateur de l'établissement scolaire et le superviseur de l'entreprise fournit une occasion d'échanger sur le plan de formation en entreprise et la performance de l'élève en milieu de travail. Elle permet également au coordonnateur ou au responsable des visites en entreprise de l'établissement scolaire de soutenir le superviseur dans ses actions auprès de l'élève.

Enfin, la supervision de l'élève par l'entreprise s'exerce à trois niveaux :

- la supervision technique :
 - l'organisation du parcours de l'élève dans l'entreprise,
 - la transmission des pratiques professionnelles,
 - l'appréciation de la progression de l'élève;
- la supervision relationnelle :
 - l'accueil et l'intégration de l'élève à la culture de l'entreprise,
 - le soutien dans le développement socioprofessionnel de l'élève,
 - l'accompagnement et le suivi de l'élève;
- la supervision organisationnelle :
 - le maintien de liens étroits avec l'établissement scolaire.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 7.2 PROCÉDER À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES EN MILIEU DE TRAVAIL.

L'ÉVALUATION A POUR FONCTION PREMIÈRE DE SITUER L'ÉLÈVE PAR RAPPORT À SES APPRENTISSAGES ET DE L'ORIENTER VERS L'UTILISATION DE STRATÉGIES LUI PERMETTANT DE RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS SON PARCOURS EN ENTREPRISE.

Rappelons que les modalités d'évaluation et le partage des rôles et des responsabilités en matière d'évaluation de l'élève sont dictés par l'intention pédagogique de la séquence en entreprise.

Lors d'une séquence de *développement de compétences*, même si l'établissement scolaire confie à l'entreprise le rôle de partenaire de la formation en vue du développement de certaines compétences, la responsabilité première de l'évaluation revient à l'établissement scolaire.

Dans ce type de séquence, pour être significative l'évaluation doit se faire de façon régulière et progressive, prendre en compte les compétences techniques et socioprofessionnelles, et impliquer l'élève en lui attribuant sa part de responsabilité. L'évaluation devra également être mise à profit dans l'intégration au retour en milieu scolaire et le transfert des apprentissages dans la poursuite du programme d'études.

L'évaluation devrait devenir une activité continue entre l'élève et le superviseur de l'entreprise. Par ses rétroactions fréquentes et ses encouragements, le superviseur renseigne l'élève sur ses performances et le soutient dans son parcours. L'élève peut ainsi se faire une opinion plus juste de la qualité de ses réalisations et devient en mesure d'identifier les actions nécessaires à sa réussite.

Deux types d'évaluation peuvent avoir cours durant une séquence de *développement de compétences* :

- L'évaluation formative, qui amène le superviseur à « estimer » et à « rendre compte » des apprentissages effectués par l'élève, à partir des critères et des outils mis à sa disposition par l'établissement scolaire. Lors de ses visites en entreprise, l'enseignant précise l'appréciation faite par le superviseur de l'entreprise.
- L'évaluation sommative est toujours sous la responsabilité exclusive de l'établissement scolaire. Elle peut s'effectuer en entreprise ou lors du retour en milieu scolaire. Lorsqu'elle a lieu en entreprise, elle se fait alors vers la fin du séjour lors de la visite du personnel enseignant, qui utilise, pour ce faire, les outils habituellement en usage au sein de son établissement. Si l'évaluation se fait au retour en milieu scolaire, le personnel enseignant valide les apprentissages réalisés en entreprise, les bonifie, au besoin, et procède à la poursuite du ou des modules en vue de leur sanction.

Lors d'une séquence de *mise en œuvre de compétences*, l'élève met en application des compétences déjà acquises et sanctionnées par l'établissement scolaire. La responsabilité première de l'évaluation en milieu de travail relève de l'entreprise d'accueil.

L'évaluation formative porte alors sur la capacité de l'élève de transférer ses compétences dans une situation réelle de travail ainsi que sur sa performance et son rendement. Il importe donc de préciser préalablement les attentes respectives de l'entreprise et de l'établissement scolaire ainsi que les niveaux de performance exigés des élèves.

Pour les deux types de séquences, la participation de l'élève à son évaluation formative ainsi que le développement de pratiques d'autoévaluation revêtent une grande importance en alternance travail-études. En effet, le développement de l'estime de soi et du sentiment de compétence chez l'élève passe surtout par sa capacité à interpréter les événements et les situations.

ACTIVITÉ 8

LE SUIVI DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN ENTREPRISE

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 8.1

RÉALISER DES ACTIVITÉS D'INTÉGRATION DE L'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE AU RETOUR EN MILIEU SCOLAIRE.

POUR QUE LES ALLERS-RETOURS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE ENRICHISSENT LE PARCOURS SCOLAIRE DES ÉLÈVES, ILS DOIVENT ÊTRE AMÉNAGÉS DE FAÇON À FACILITER LEUR TRANSITION ENTRE LES DEUX MILIEUX.

L'activité d'intégration des expériences vécues en milieu de travail permet de faire le point sur la séquence en entreprise, de vérifier les acquis techniques et comportementaux, et d'en faire un bilan en vue de leur transfert dans la poursuite du programme d'études. Tenue dès le retour en milieu scolaire, cette activité fournit aux élèves un lieu d'échanges leur permettant :

- de réfléchir à leur expérience personnelle vécue en entreprise et d'en discuter, tant pour ce qui est de l'aspect technique, humain qu'organisationnel;
- de mettre en commun leurs expériences et de préparer le transfert de l'ensemble des apprentissages dans le processus de formation;
- de se situer en vue de la poursuite du programme d'études en milieu scolaire et des futures séquences en entreprise, s'il y a lieu;
- de faire évoluer leur projet professionnel, s'il y a lieu.

Ces échanges entre les élèves permettent de consolider ou de bonifier les apprentissages individuels, par le partage de méthodes ou de techniques utilisées dans divers milieux de travail et des stratégies mises en place lors de situations particulières, et ce, tant sur le plan technique que socioprofessionnel.

Sur le plan individuel, l'activité d'intégration vise à resituer chaque élève par rapport à son programme d'études et à préparer la poursuite de sa formation. Ce volet individuel permet au personnel concerné de l'établissement scolaire de consulter, avec chaque élève, les documents de suivi et d'évaluation de la séquence en entreprise et d'en discuter.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 8.2

INTÉGRER DES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE L'EXPÉRIENCE EN ENTREPRISE DANS LA POURSUITE DE LA FORMATION.

LA QUALITÉ DE L'INTÉGRATION ET DU TRANSFERT DES APPRENTISSAGES EN ENTREPRISE EST FONCTION DE L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE QUI EN EST FAITE.

Sur la base des observations que la personne responsable de l'encadrement des stagiaires a faites lors des visites en entreprise, au retour en milieu scolaire le personnel enseignant concerné apporte, dans ses activités d'enseignement, une attention particulière aux apprentissages réalisés en entreprise.

À la suite de la tenue d'une séquence de *développement de compétences*, le personnel enseignant valide les apprentissages réalisés, les stabilise et les bonifie, au besoin, et il poursuit la formation avant de procéder à la sanction des apprentissages, s'il y a lieu